



DESCRIPTION DE TRAVAIL

À noter que le masculin est utilisé pour alléger le texte.

Renseignements sur le poste

Numéro du poste Divers	Titre du poste Agent de libération conditionnelle	
Classification du poste WP-04	Date d'entrée en vigueur	
Numéro de décision NAT-0013	Code du poste 500027	Code national des professions 41311
Ministère ou organisme Service correctionnel du Canada	Agent des griefs Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Code de bureau Divers
Composante organisationnelle (Secteur/Division) Opérations et programmes correctionnels	Emplacement géographique Divers	
Exigences linguistiques Divers	Profil linguistique Divers	
Exigences en matière de communication Divers	Exigences relatives à la sécurité Divers	

Renseignements sur le superviseur

Numéro du poste Divers	Titre du poste Divers	Classification du poste Divers
----------------------------------	---------------------------------	--

Déclaration de l'employé

J'ai eu l'occasion de lire et de commenter le contenu de la présente description de travail.

Nom de l'employé	Signature	Date

Déclaration du superviseur

La présente description de travail constitue une description fidèle des tâches liées au poste.

Nom du superviseur	Signature	Date

Autorisation du gestionnaire

La présente description de travail constitue une description fidèle des tâches liées au poste.

Nom et titre du gestionnaire	Signature	Date

DESCRIPTION DE TRAVAIL

Résultats axés sur le service à la clientèle

Exercice d'un leadership dans le processus de gestion des cas, exercice des fonctions d'un agent de la paix et exécution d'interventions spécialisées auprès de délinquants placés sous la supervision du Service correctionnel du Canada (SCC), pour l'amélioration de la sécurité du public et la réintégration des délinquants dans la collectivité en tant que citoyens respectueux des lois.

Activités principales

Entame le processus de planification correctionnelle; coordonne et facilite une évaluation complète et un processus d'intervention et d'aiguillage dans le but de répondre aux besoins des délinquants en matière de sécurité et de programmes, fondés sur leurs facteurs de risques individuels; élabore et prépare divers rapports, consigne les résultats d'évaluation et remplit les outils actuariels d'évaluation du risque; et familiarise les délinquants avec le système correctionnel fédéral.

Surveille les progrès des délinquants au regard de leur plan correctionnel et apporte les mises à jour nécessaires; aide les délinquants à s'adapter à la vie en établissement et dans la collectivité; prépare les mises à jour du plan correctionnel et les rapports préalables et postérieurs à la mise en liberté sous condition ainsi que le rapport de maintien en liberté sous condition; et formule des recommandations à l'intention des décideurs, comme les directeurs d'établissement, les directeurs de district, les commissaires, et la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

S'entretient avec des délinquants et des tiers pour recueillir et vérifier des renseignements pertinents, de même que pour contribuer à la sécurité active; analyse et gère l'information obtenue au sujet des délinquants, leurs besoins immédiats et les facteurs contributifs, qui servira à alimenter les processus de planification, d'évaluation et de prise de décisions.

Communique avec les délinquants, les homologues de l'établissement et de la collectivité, les partenaires du système de justice pénale, et d'autres partenaires et intervenants externes pour élaborer les plans de libération conditionnelle et faciliter la transition des délinquants de l'établissement à la collectivité; détermine et évalue la qualité des ressources présentes dans la collectivité; collabore avec les secteurs de la sécurité à l'élaboration de stratégies intégrées pour la gestion des populations de délinquants au sein de l'établissement et dans la collectivité.

Gère le risque des délinquants en effectuant des évaluations du risque et en exerçant un contrôle des délinquants au moyen d'une planification correctionnelle adéquate; supervise et surveille le respect par les délinquants de leurs conditions de la mise en liberté; prend des décisions, recommande et applique diverses interventions correctionnelles; aiguille les délinquants vers des traitements et des interventions de programmes en se fondant sur les besoins prioritaires; encourage la participation des partenaires du système de justice pénale et de diverses communautés culturelles et autochtones.

Entretient des interactions efficaces avec des délinquants à démographies diverses; aide à coordonner des interventions spécialisées et du counseling, de même que met en pratique les techniques d'entrevues motivationnelles dans le but d'encourager les délinquants à accepter la responsabilité de leur comportement; favorise des changements dans les comportements et aide les délinquants à définir et à renforcer des mécanismes de contrôle internes pour gérer leur cycle d'infraction.

En tant que responsable du processus de gestion des cas, gère un dossier et offre de l'orientation, du leadership et de l'expertise à une équipe multidisciplinaire composée de partenaires du système correctionnel et du système de justice pénale, de tiers indépendants et de délinquants; et assure le respect des exigences prévues par la loi et les politiques pour protéger les délinquants, le personnel et le public.

Participe aux examens de dossiers, aux processus de cueillette d'informations, à la résolution des urgences et à la mise en œuvre de plans de gestion de crise, de plans d'urgence et de plans de gestion des délinquants; prépare des réponses aux requêtes; prépare des rapports d'étape de la gestion des cas et des prises de décisions; et participe aux comités interdisciplinaires.

Le titulaire du poste détient le titre d'agent de la paix.

Habilités et connaissances

Connaissance du domaine des sciences sociales, notamment le travail social, la criminologie, la sociologie, la psychologie, le comportement humain et l'apprentissage social, et des différentes théories sur la thérapie de réadaptation cognitivo-comportementale, dialectique-comportementale et psychosociale, afin de comprendre les facteurs associés aux groupes de menace à la sécurité, ainsi que des caractéristiques démographiques comme le genre, l'origine ethnique, la santé mentale et physique des délinquants; évaluer les comportements, les attitudes et les cycles d'infraction; mettre en place des stratégies de gestion des risques et surveiller les interventions.

Connaissance de l'histoire sociale des différentes cultures et de leurs effets sur les traumatismes intergénérationnels, afin de comprendre les besoins particuliers des délinquants appartenant à des groupes ethnoculturels minoritaires, ainsi que leur impact sur la réinsertion des délinquants; établir des partenariats avec des services culturels spécifiques au sein de la collectivité.

Connaissance des différences sociales, spirituelles, géographiques, linguistiques, de genre et d'orientation sexuelle, ainsi que du caractère unique de certaines populations de délinquants, dont les femmes et les délinquants vieillissants, afin de démontrer de la sensibilité et de reconnaître les répercussions de ces différences sur les délinquants; et comprendre la diversité et la complexité des besoins et des facteurs de risque de la population carcérale.

Connaissance de l'application et de l'analyse des outils actuariels d'évaluation du risque, y compris l'Indice du risque criminel (IRC), l'Échelle de classement par niveau de sécurité, l'Échelle de réévaluation de la cote de sécurité, le Questionnaire informatisé sur la toxicomanie, et l'Évaluation du risque de violence conjugale, afin de prédire la violence et la récidive criminelle et en analyser les résultats.

Connaissance de la mission, du mandat, de la structure organisationnelle, des priorités, des valeurs et des responsabilités du SCC, ainsi que des programmes, interventions et services ministériels, institutionnels et de la collectivité, et des politiques et procédures du SCC en matière de gestion des cas, de classification de sécurité et de placement pénitentiaire, afin d'exercer les fonctions du poste.

Connaissance des lois et des règlements applicables, par exemple, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)* et son règlement d'application (*RSCMLC*), la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, le *Code criminel du Canada*, ainsi que les directives du commissaire, afin de se tenir au fait des changements apportés en matière d'exigences politiques; gérer les renseignements contenus dans les dossiers des délinquants et échanger cette information avec les diverses parties intéressées.

Connaissance du mandat, des responsabilités, des services et des programmes offerts par les établissements résidentiels communautaires (ERC) et les organismes gouvernementaux d'ordre fédéral, provincial et municipal offrant des services et de l'aide aux délinquants, comme l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), les centres d'obligations familiales et les bureaux d'aide sociale, afin de tisser des liens efficaces; aiguiller les délinquants vers les ressources appropriées; et faciliter le succès de la réinsertion des délinquants dans la collectivité.

Connaissance des organisations à but non lucratif et des organismes non gouvernementaux comme la Société John Howard, la Société Elizabeth Fry et l'Armée du Salut, afin de fournir et d'échanger de l'information; de collaborer sur des questions liées à des cas précis; d'établir des partenariats et de faciliter l'aiguillage des délinquants vers des services et de l'aide.

Connaissance des partenaires du système de justice pénale et des autres organismes pertinents, notamment les forces de l'ordre, la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC), de même que les agences de santé et d'aide sociale locales, les programmes sociaux et les organismes du secteur privé locaux, en plus des groupes d'intérêts spéciaux et d'autres organismes gouvernementaux, afin d'établir des partenariats et d'exercer les fonctions du poste.

Connaissance des processus, rôles et fonctions des tribunaux et des services de police, y compris les dossiers de protection de témoins et de collaborateurs de justice, ainsi que des décisions de tribunaux ayant un effet sur les processus de gestion des cas et sur le rôle de l'agent de libération conditionnelle, afin d'échanger de l'information sur les délinquants; promouvoir la gestion efficace du risque; et témoigner en cour et fournir des renseignements d'expert lors de procès et d'audiences de détermination de la peine.

Connaissance de divers systèmes de gestion de l'information et d'applications logicielles, notamment les rapports automatisés de données appuyant la réinsertion (RADAR), le Système de gestion des délinquants (SGD), le Hub et les applications régionales, afin d'enregistrer et tenir à jour les renseignements sur les délinquants et y avoir accès, ainsi que produire des rapports sur la gestion des cas.

Connaissance des politiques, des pratiques et des principes de la gestion des cas, afin d'assurer la gestion adéquate du cas du délinquant, de soutenir et de surveiller ce dernier, de diriger une équipe multidisciplinaire de gestion des cas et d'aider le délinquant à faire face aux facteurs de risque contributifs; et connaissance des principes de gestion du temps et des techniques organisationnelles, afin d'aider à établir les priorités entre diverses activités et exigences professionnelles concurrentes.

Connaissances des techniques de cueillette d'informations, afin de procéder à des évaluations du risque et de préparer des rapports d'étape sur la gestion des cas et des rapports décisionnels connexes.

Connaissance des techniques de counseling et d'entrevue motivationnelle, afin d'aider à encourager les délinquants à accepter la responsabilité de leur comportement, à promouvoir des changements dans leur comportement, et à gérer leur cycle d'infraction.

Compétences interpersonnelles, afin d'établir et d'entretenir des relations avec les membres de l'équipe multidisciplinaire et divers organismes partenaires; d'établir des relations efficaces, significatives et professionnelles avec les délinquants; d'interagir avec le public et participer aux activités de sensibilisation communautaire, au besoin.

Compétences en intervention et en résolution de conflit, ainsi qu'en matière de désengagement, afin de composer avec les crises et les urgences au sein de l'établissement et dans la collectivité, tout en minimisant les risques de blessures.

Compétences en matière d'entrevue, afin d'obtenir de l'information de la part des délinquants, même lorsque ces derniers sont réticents à participer à l'entrevue, ont de la difficulté à s'exprimer verbalement ou à parler l'une des deux langues officielles du Canada, sont atteints d'un problème de santé mentale, ou ont une capacité cognitive et une connaissance limitées du sujet abordé; et adapter son niveau de langage de manière à être bien compris des participants.

Habilités en communication orale et aptitude à s'exprimer en public, afin de résoudre les conflits, jouer un rôle au chapitre de la médiation, de la négociation et de l'intervention, et dissiper les situations violentes ou délicates; faire des présentations devant divers comités d'examen; discuter de cas avec les gestionnaires, les superviseurs et les membres de l'équipe de gestion des cas; et expliquer aux membres du public le rôle et le mandat du SCC.

Habilités en matière de lecture, d'écoute et d'interprétation, afin de comprendre l'information complexe provenant de sources multiples, comme les rapports ou les lois sur les délinquants; savoir reconnaître l'information incohérente et contradictoire; interpréter le langage corporel, évaluer les problèmes de sécurité et déceler les signes avant-coureurs d'automutilation et de suicide.

Habilités en communication écrite, afin de préparer les rapports d'étape de la gestion des cas et les rapports de prises de décisions, ainsi que de formuler des recommandations.

Le travail exige une connaissance de l'article 10 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et de son règlement d'application, et de l'article 2 du *Code criminel du Canada* dans le but de respecter les exigences liées aux fonctions d'un agent de la paix. Des compétences en rédaction sont requises pour rédiger les rapports d'incidents de sécurité et les rapports d'observation en ce qui a trait aux attitudes négatives ou au comportement inacceptable des délinquants, conformément aux exigences se rattachant aux fonctions d'un agent de la paix.

Efforts

Des efforts physiques sont requis pour :

Passer de longues périodes en position assise devant un ordinateur, lors d'entrevues, pour se rendre dans des régions éloignées en voiture et dans le cadre de la participation à des réunions ou à des audiences; soulever et transporter les dossiers de délinquants; rester immobile à faire le guet ou se déplacer pour réagir à une crise.

Des efforts intellectuels sont requis pour :

Gérer des populations de délinquants difficiles, ayant de lourds antécédents de violence et de crimes avec violence, souvent très médiatisés, qui ont commis des infractions sexuelles, qui ont déjà été condamnés en tant que jeunes contrevenants ou adultes, qui sont déclarés dangereux, qui sont affiliés à groupes de menace à la sécurité, qui ont été impliqués dans des affaires de terrorisme, ainsi que les délinquants radicaux.

Gérer des délinquants aux situations de plus en plus complexes comme ceux présentant des problèmes de santé mentale et physique, des antécédents de toxicomanie, des taux élevés de maladies infectieuses, les délinquants participant au programme pour les troubles liés à la consommation d'opioïdes ou touchés par des troubles causés par l'alcoolisation fœtale, ainsi qu'une augmentation du nombre d'individus vieillissants, une surreprésentation de délinquants appartenant à certaines origines ethniques et qui vivent des enjeux liés au changement de genre ou à l'identification de genre, et les contextes sociaux, économiques et culturels divers.

Participe à la coordination d'interventions spécialisées pour guider et aider les délinquants dans leurs efforts de réinsertion, dans un contexte juridique qui définit les limites, impératifs, contraintes et conséquences; et s'assurer d'entretenir des liens solides avec les délinquants, ce qui constitue un élément primordial du processus de réinsertion.

Préparer, rédiger et partager tout document relatif à la peine et à la réinsertion social du délinquant, tout en intégrant des informations actuarielles et des outils d'évaluation du risque.

Prendre des décisions ou formuler des recommandations concernant toutes les interventions correctionnelles, les transfèrements, les visites familiales privées, la participation des détenus à des activités sociales, de même que leur détention et leur mise en liberté sous condition, selon les résultats obtenus après une évaluation formelle de chaque cas; procéder à l'évaluation de la cote de sécurité des détenus; et élaborer et mettre à jour le Plan correctionnel des détenus.

Superviser les délinquants faisant l'objet de conditions standards ou spéciales de mise en liberté dans la collectivité, et ceux assujettis à une ordonnance de surveillance de longue durée, à une libération d'office assortie d'une assignation à résidence et à une surveillance en tandem; surveiller le respect des conditions, consulter et prendre des décisions concernant les manquements aux conditions et le maintien en liberté sous condition, conformément à la primauté du droit, aux principes de diligence raisonnable, à l'intégrité et à la discrétion professionnelle.

Contribuer à la réduction du risque posé par le délinquant et à l'interruption de son cycle d'infraction; aiguiller le délinquant vers des programmes d'éducation et correctionnels, ainsi que des ressources diverses, telles que des professionnels de la santé mentale et des coordonnateurs d'emploi; exécuter les interventions nécessaires et obtenir la participation des partenaires du système de justice pénale et de diverses communautés culturelles et autochtones.

Fournir du leadership et de l'expertise concernant les cas au personnel et aux cadres dans la collectivité et en établissement, de même qu'aux partenaires du système de justice pénale, aux intervenants, aux membres de communautés autochtones et aux organismes internationaux pour le maintien de l'ordre, au besoin.

Fournir des renseignements cruciaux en temps opportun aux réunions de l'équipe multidisciplinaire, ainsi qu'aux comités d'enquête, tiers indépendants, organismes gouvernementaux, commissions d'examen, services aux victimes, responsables des communications ou organismes communautaires, lorsque la sécurité du personnel et du public ou la perception envers le SCC est compromise.

Entrer les données relatives aux délinquants dans le SGD; évaluer et gérer l'information protégée, délicate et les renseignements de tiers; et corriger les erreurs de saisie de données ou les renseignements inexacts pour éviter toute incidence sur la gestion des cas futurs et les décisions de mise en liberté, ainsi que sur la sécurité du public, du personnel et des délinquants.

Participer aux examens de dossiers et aux processus d'enquête à l'échelle locale, régionale et nationale; préparer les réponses aux requêtes liées aux cadres de contrôle de la gestion et aux rapports d'audit et de responsabilisation; et participer aux exercices de surveillance et de validation.

Se tenir au fait des tendances et des développements dans les domaines des services correctionnels et de la justice pénale en participant à des séances de formation et à des ateliers organisés à l'échelle nationale et en passant en revue les publications universitaires et d'organismes non gouvernementaux, ainsi que les rapports gouvernementaux, de comités mixtes d'enquête ou de recherches des ministères, comme FORUM – Recherche sur l'actualité correctionnelle, et les journaux et périodiques universitaires en lien avec la psychologie et la justice pénale.

Observer les règlements et les politiques fédérales et du SCC concernant l'exécution des tâches assignées dans les délais prescrits, afin d'éviter la perte de compétence ou les infractions aux politiques et aux procédures; assurer le respect des exigences prévues par la loi et les politiques, y compris le principe de la solution la moins restrictive, en conformité avec la protection du public, des membres du personnel et des délinquants, et avec le devoir d'agir équitablement.

Reconnaître les changements subtils dans les comportements des délinquants, ainsi que les indices non verbaux qui pourraient indiquer une augmentation du risque; reconnaître les délinquants sous l'influence de l'alcool ou de drogues, évaluer la nécessité et coordonner la prise d'échantillon d'urine lorsque le travail se déroule dans la collectivité et formuler des recommandations en fonction des résultats; utiliser les dispositifs de surveillance électronique, ainsi que mettre en pratique et respecter les protocoles de sécurité du personnel du SCC.

S'attendre à un examen minutieux, de même qu'à recevoir des questions, préoccupations, commentaires négatifs et critiques de la part des membres de la collectivité et du public, des médias ou des tribunaux, en raison du rôle que joue le titulaire dans la formulation de recommandations en matière de gestion de cas; et assurer la responsabilisation par le biais d'une documentation appropriée, détaillée et exhaustive.

Participer à des procédures judiciaires lorsqu'il y a lieu, ainsi que fournir de l'information sur un cas en particulier, et témoigner à titre de témoin général ou de témoin expert aux audiences de la CLCC, devant le tribunal de l'établissement, aux procès, aux audiences de détermination de la peine et dans le cadre des examens judiciaires et des comités d'enquête.

Lorsqu'il y a lieu, offrir du mentorat, de l'encadrement et de la formation au personnel, au personnel contractuel d'agence, aux bénévoles, aux étudiants et aux autres personnes concernées par le processus de gestion des cas, surveiller la conformité de ces personnes aux normes et aux exigences prévues par la politique, et alimenter les évaluations du rendement.

Lorsqu'il y a lieu, exécuter les fonctions suivantes : représenter le Ministère; siéger à titre de participant ou de président à divers comités et groupes de travail; participer à des activités de sensibilisation communautaires; effectuer des fouilles physiques dans des centres correctionnels communautaires; diriger la préparation des cas; superviser les activités des délinquants provinciaux, des délinquants assujettis à une ordonnance de surveillance de longue durée et des jeunes délinquants; et gérer les délinquants faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle incarcérés dans les centres de traitement fédéraux.

Signaler immédiatement au personnel de sécurité toute information ou observation susceptible de mettre en péril la sécurité des individus ou des installations et remplir la documentation connexe au besoin; contribuer à la sécurité du personnel et des délinquants en assurant une sécurité dynamique par le biais de l'observation, de la surveillance et du signalement; et contribuer à l'interception de drogues, à la gestion de la population délinquante et aux stratégies utilisées face aux groupes de menaces à la sécurité.

Des efforts psychologiques sont requis pour :

Garder son sang-froid, son impartialité et son attitude professionnelle, quels que soient les comportements, attitudes et casier judiciaire du délinquant, ou dans les situations où il faut faire face à des situations de conflit devant être désamorçées et durant lesquelles les délinquants ou d'autres parties affichent des réactions émotionnelles ou un comportement menaçant, physique ou verbal.

Faire preuve de souplesse; composer avec des situations d'urgence et de crise ou d'autres situations à haut risque telles qu'une prise d'otage, des voies de fait contre un membre du personnel, un suicide ou une tentative de suicide, ou la perpétration de crimes violents dans la collectivité ou dans un établissement; énoncer les limites professionnelles, conseiller, et motiver les délinquants réticents et hostiles durant les entrevues ou les réunions de supervision; et communiquer l'information défavorable qui pourrait aboutir à des actes de menaces, d'intimidation ou de violence physique.

Responsabilité

Ressources humaines :

Conformément aux fonctions d'un agent de la paix, prépare des rapports oraux et écrits à l'intention du personnel correctionnel au sujet des observations faites sur le comportement des délinquants dans le but de l'aider à prendre des décisions quant à la discipline des délinquants, leurs déplacements et leurs transfèvements, ainsi qu'à la sécurité générale et le maintien de l'ordre au sein du site en question. Le titulaire du poste veille à ce que les délinquants respectent les règles et règlements ministériels. Il peut recommander des mesures disciplinaires allant d'une réprimande verbale à une recommandation de porter des accusations; cette mesure est conforme à l'article 10 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Le titulaire du poste peut arrêter et inculper un délinquant présumé, en conformité avec l'article 2 du *Code criminel du Canada*.

Ressources techniques :

Utilise un ordinateur personnel et ses périphériques, un téléphone cellulaire, de l'équipement de bureau standard, des dossiers en format électronique ou imprimé, des dispositifs de sécurité pour le personnel, ainsi qu'une automobile pour effectuer des déplacements, et assure la garde et l'entretien de ces ressources.

Tient à jour les dossiers officiels des délinquants et s'assure que tous les documents partagés avec les délinquants soient conservés en copies papier dans leur dossier.

Conditions de travail

Conditions physiques :

Le travail implique une constante exposition aux bruits ambiants du bureau, au manque d'intimité, à des interruptions fréquentes et à l'éblouissement d'un écran d'ordinateur.

Le travail se déroule dans un environnement à accès contrôlé où les déplacements du personnel peuvent être limités par de multiples barrières et contrôles de sécurité, ou dans un bureau de libération conditionnelle, un milieu communautaire urbain ou rural ou dans d'autres lieux, comme le domicile du délinquant, son lieu de travail, voire dans des endroits susceptibles d'être d'intérêt policier.

Le travail implique des contacts rapprochés avec les délinquants, ce qui engendre souvent des risques d'exposition à des liquides organiques, à des biorisques et à des maladies transmissibles, de même qu'à des confrontations avec des délinquants atteints de maladie mentale et sous l'influence d'une substance, augmentant ainsi le risque de menaces directes et indirectes, d'intimidation et de violence pouvant entraîner la mort.

Le travail dans la collectivité peut exposer le titulaire à des conditions non hygiéniques et potentiellement dangereuses, y compris la présence d'insectes ou de vermine, la fumée secondaire, des animaux potentiellement dangereux, des allergènes ou des agents chimiques.

Le titulaire peut être amené à conduire et à se déplacer pour escorter et accompagner des délinquants vers certaines destinations précises, et pour superviser les réunions en présence de délinquants qui ont lieu au sein d'établissements, en divers lieux dans la collectivité ou dans des endroits éloignés, quelles que soient les conditions météorologiques et routières, ce qui peut entraîner des préjudices.

Conditions psychologiques :

Le travail peut entraîner un stress découlant du fait de devoir composer avec un milieu dynamique entraînant des priorités de travail changeantes, des échéanciers concurrents, des demandes urgentes, ainsi que par le fait de se voir scruté à la loupe, de faire l'objet d'une attention négative des médias et du public, et de devoir défendre son jugement professionnel et ses décisions passées.

Le travail peut impliquer un stress post-traumatique ou un traumatisme causé par l'exposition aux comptes rendus de crimes et aux renseignements explicites violents contenus dans le dossier criminel, et par le fait d'être directement ou indirectement impliqué dans un incident grave, des menaces, des dangers et un environnement potentiellement dangereux.